

BA/
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-501 DU 16 OCTOBRE 1997

Portant approbation du bilan et des comptes annexes du Centre National de Sécurité routière (CNSR) pour l'exercice clos au 31 décembre 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-617 du 31 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Travaux Publics et des transports ;

VU le Décret N° 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

VU le Décret N° 87-443 du 29 décembre 1987 portant approbation des statuts du Centre national de sécurité routière ;

SUR rapport conjoint du ~~Ministre~~ des travaux publics et des transports et du ministre du plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 août 1997,

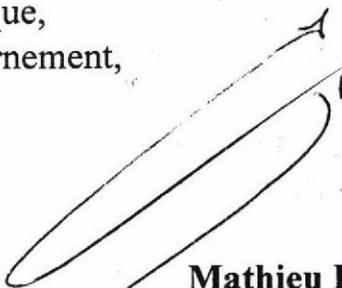
DECRETE :

Article 1er.- sont approuvés le bilan et les comptes annexes de l'exercice clos au 31 décembre 1993 du Centre national de sécurité routière (CNSR), tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 OCTOBRE

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre du Plan, de la Restru-
cturation Economique et de la
Promotion de l'Emploi,

Albert TEVOEDJRE.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Kamarou FASSASSI.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MTPT 4
MPREPE 4 AUTRES MINISTERES 14 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-
IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-